L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:

SAMEDI MATIN, 23 JANVIER 1836.

L'éditeur de L'Abeille informe respectueusement les membres de la législature qu'il est candidat à la place d'imprimeur de l'Etat de la Louisiane.

BANQUE DES CITOYENS

Nous apprenons avec un vif plaisir en annonçant à nos lecteurs que le bill relatif à cette banque, et qui a été si longuement discuté dans les dernières séances de la chambre a été passé malgré les chicanes de l'opposition.

Un amendement a été introduit à ce bill par M. W[illegible], pour que les actionnaires aient le droit d'en appeler à la décision des tribunaux dans le cas où les titres soumis aux directeurs de la banque seraient rejetés par ces derniers. Cette mesure sage met tous les citoyens à l'abri des injustices et de la partialité de cette institution, si jamais, ce que nous ne croyons pas, elle voulait en commettre.

Un autre amendement que nous croyons du même membre, exige que l'édifice de la banque devra être placé dans les limites comprises entre les rues Poydras et Toulouse.

La reconsidération de ce bill a été demandée pour la séance de ce jour, mais nous avons tout lieu de présumer qu'il n'y aura pas de *quorum*, le samedi étant ordinairement le jour de repos de nos législateurs, et cette semaine a été tellement laborieuse que nous présumons que ces messieurs revendiqueront leurs droits à la journée de grâce. Ainsi donc le bill peut être considéré comme ayant définitivement passé à la chambre.

THEATRE D'ORLEANS—Robert le Diable.

L'administration du Théâtre d'Orléans a fait une véritable galanterie aux membres de la Législature, en les invitant à assister à la représentation du chef-d'œuvre de la scène lyrique; et soit que ce fut la présence de cet honorable corps, soit peut-être aussi celle de Madame Pedroni et de M. Montrésor, artistes distingués de la Compagnie Italienne qui doit débuter incessamment au théâtre St. Charles, nos acteurs Français se sont piqués d'émulation et nous ont donné une des meilleures soirées de Robert le Diable.

Cela n'empêche pas qu'il y eut des mécontens entr'autres un certain Gascon qui s'écriait de tems en tems—"Bondieu, qu'est-ce que c'est que ça ne haut... ces chœurs, ils sont mal chantés—et cette danse!—Gran Diou bibau abet vous bu la Taglioni? par Diou quelle dansuse. Je vous suis pas Rovert, mais je vous donne ma parole d'honnur qué jé n'aurais pas valancé un moment à cueillir le rameau au premier saut de vasque.

Nous le croyons bien.—Cependant, nous devons nous féliciter d'avoir ce que nous avons.—Messieurs de la Législature ont paru être très satisfaits: cela les engagera peut-être à faire quelque chose pour encourager les Théâtres de la Nouvelle-Orléans.

Le *Mobile Chronicle* du 21 courant, contient l'article suivant, dont nous empruntons la traduction du *Courrier* d'hier:

Extrait d'une lettre adressée à une maison de commerce de la Mobile, datée de

PARIS, 27 novembre.

Le but de cette lettre est de vous faire connaître la vraie position où se trouve placée à l'égard de notre gouvernement, l'indemnité américaine. Je n'ai pas besoin de vous dire que je tire ces renseignemens de bonne source. Si le Congrès sanctionne les dernières mesures *restrictives* proposées contre notre commerce, soit en augmentant les droits maintenant existant sur les marchandises françaises, ou en adoptant une loi de *non-intercourse*, la France considérera immédiatement cette démarche comme une déclaration de guerre, et y répondra par les canons de ses flottes.

Il est vraiment inconcevable, que le Président Jackson, après avoir gratuitement insulté notre gouvernement, se refuse à reconnaître ses torts; et si le Congrès soutenait les mesures de rigueur qu'il pourrait proposer, il est évident que les Etats-Unis perdraient non-seulement les 25 millions, mais encore leur marine.

Nous publions cet extrait afin de pouvoir y ajouter quelques réflexions que nous croyons de notre devoir de soumettre à nos lecteurs.

Dans un moment comme celui-ci, où tout annonce une rupture entre le gouvernement des Etats-Unis et celui de France; où le peuple Américain attend avec impatience le second message du président, pour savoir comment se terminera la grande question qui occupe maintenant presque toutes les nations du monde; dans un moment enfin où chacun se prépare suivant que l'occasion l'exigera à s'armer pour la défense de nos droits et de notre honneur national, n'est-il pas surprenant de voir que quelques-unes de nos gazettes, s'efforcent à vouloir servir d'organes au parti de l'opposition en publiant les unes, *innocemment*, les autres *avec connaissance de cause* des articles qui ne tendent rien moins qu'à jeter un blâme direct sur les actes de l'administration actuelle pour la conduite qu'elle a tenue dans la question de l'indemnité.

La marche qu'a suivie Jackson dans tout ce qui a rapport à cette question est celle que lui traçait la Constitution générale. En agissant ainsi qu'il l'a fait, il a rempli consciencieusement son mandat; et si dans sa première communication au Congrès, sa franchise républicaine l'a porté à recommander des mesures promptes et énergiques pour obtenir le règlement d'une affaire déjà depuis trop long-tems en souffrance, la France ne devait-elle pas considérer que ce n'était pas Jackson qui parlait mais bien la Charte elle-même dont il n'était que l'interprète? Ne devait-elle pas savoir aussi, qu'à moins d'assumer le mépris universel, les Etats-Unis ne pouvaient pas voir de sang-froid qu'un traité qui avait été signé de bonne foi et sur lequel reposaient entièrement les relations amicales des deux pays, fût foulé aux pieds par quelques chefs de l'opposition plutôt portés à renverser le gouvernement de Philippe dont ils étaient les ennemis jurés, qu'à méconnaître la validité de notre créance, et qui voulaient profiter, *ainsi que le loup de la fable, d'un faux-fuyant* pour arrêter court les négociations entamées, espérant en cela brouiller tellement les cartes, que ni eux-mêmes, ni le cabinet français, ni celui de Washington, ni personne au monde, ne pût plus s'y reconnaître. Il fallait des motifs quelconques à l'opposition française pour entraver la marche de la royauté de juillet, et le message de Jackson lui en fournit un plausible. On faisait insulte à la nation, et il fallait des explications.

Nous prions nos lecteurs de vouloir nous suivre attentivement dans nos argumens et surtout de ne nous attribuer aucun dessein de chercher à blesser les susceptibilités de qui que ce soit; cela graces à Dieu n'a jamais été notre intention, et ce serait moins encore contre la France que contre toute autre nation que nous voudrions déroger de notre plan de conduite.

Mais il est des observations qu'un journaliste ne saurait se dispenser de faire lorsque, comme dans la question actuelle le sort de deux peuples est mis en jeu—et pour commencer nous ferons cette demande:

Le message du président (nous nous abstiendrons ici de dire si, *dans notre idée il est insultant ou non*) était-il de nature à arrêter le cours de la négociation entamée? Nous pouvons hardiment répondre dans la négative, et pour prouver notre assertion, nous dirons qu'aucune raison au monde ne peut dispenser un débiteur de faire honneur à sa dette quelle que soit la manière dont le créancier l'aura réclamée. Refuser de la payer en alléguant que la demande n'en a pas été faite d'une manière convenable, c'est presque montrer de la mauvaise foi; car, si le créancier ne croit pas devoir modifier sa demande ce n'est pas une raison pour qu'il soit dépouillé de ce qui lui est *légitimement dû*. A Dieu ne plaise que nous ayons l'idée de dire qu'il y a eu de la mauvaise foi du côté de la France! Nous nous sommes déjà expliqué quant aux projets des ennemis du gouvernement Philippe pour que l'on ne nous attribue pas des desseins que nous désavouons formellement. Mais l'*opposition* française s'est égarée dans sa marche; elle a proposé et fait adopter des mesures qui rendent maintenant impossible tout arrangement à l'amiable, car il est aussi difficile aux Etats-Unis de faire amende honorable qu'à la France de payer si les explications qu'elle demande ne sont pas données.

L'opposition a fait tout le mal, et c'est à elle seule que l'on devra demander compte des catastrophes qui pourront s'ensuivre si la guerre se déclare. Elle a placé la France dans une fausse *position* d'où elle ne sortira jamais avec honneur, et si l'on en vient aux armes, plus ses triomphes seront grands plus elle aura à se reprocher de les avoir obtenus.

Nous sommes bien loin de croire que ceux qui ont traité la question de l'indemnité, manquent d'habileté, mais ils ont fait tout l'opposé de ce qu'ils auraient dû faire—les deux points principaux auraient dû être traités distinctement—Il fallait séparer le message de la dette, c'est-à-dire: ici il y a une insulte; là une somme à payer. Notre rôle d'un coté est passif, de l'autre nous devons prendre l'initiative. Enfin les représentants de la nation française convaincus de la légitimité de la créance réclamée auraient dû la payer sans hésiter, et ensuite demander raison de l'insulte qu'ils pensaient avoir été faite à l'honneur national dont ils étaient les dépositaires. C'était la marche que la raison et la justice devaient sans doute leur tracer, car; s'il y a une insulte dans le message et si l'Amérique juge à propos de renoncer à ses 25 millions pour ne pas donner l'explication demandée, cette insulte ne sera-t-elle pas la même pour la France? et se croira-t-elle en conservant cette somme être vengée de ce qu'elle considère comme un outrage? Vraiment personne au monde n'aura jamais une pareille conviction.

SENAT DE LA LOUISIANE.

Séance du 22 janvier 1836.

M. Hoa présente une pétition du président de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Nashville, exposant les progrès de cette entreprise et l'avenir qui lui est réservé, et priant la Législature de souscrire pour trois millions d'actions, afin de mettre la compagnie à même de commencer et de continuer ses opérations avec succès.

Sur motion de M. Hoa, amendée par M. Moore, cette pétition est renvoyée à un comité de cinq membres.—Le président nomme Mrs. [illegible], Cuny, Johnson, Tête et Moore.

M. Labauve présente de nouveau une résolution pour la nomination d'un comité des deux chambres, chargé de rédiger un acte pour tracer et fixer *les limites des paroisses* de Pointe-Coupée, Iberville, Ouest Bâton-Rouge, Ste. Marie et St. Martin. Cette résolution est lue et adoptée. Le Président nomme Mrs. Dabauve, Beauvais et Porche, pour le sénat.

Sont lus pour la première fois, l'acte pour accorder les privilèges de banque à la Compagnie des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, et l'acte pour servir de supplément à l'acte pour incorporer la banque du Gaz. *L'impression de ce dernier document est ordonnée.*

L'acte pour changer l'époque des sessions dans les cours de district des paroisses Ouachita, Catahoula, Rapides et Natchitoches, est lu pour la première fois, ainsi que la résolution qui renvoie à un comité des deux chambres la partie du message du gouverneur relative aux terres publiques réservées pour l'usage de la Louisiane.

Les résolutions pour la nomination d'un comité des deux chambres chargé de visiter l'Hôpital de Charité, d'examiner les affaires des banques de Cité, de la Louisiane et des Planteurs, de la compagnie du chemin à coulisses de Clinton et Port-Hudson, sont adoptées.—La direction des travaux publics est autorisée à faire arpenter et mesurer le canal qui joint le bayou Lafourche au lac Verret, dans la paroisse de l'Assomption.

Le président nomme les membres du comité des améliorations intérieures comme formant le comité chargé, de la part du sénat, d'examiner et réviser les lois qui constituent la direction des travaux publics et de présenter un rapport sur ses opérations.

L'acte pour la nomination de nouveaux notaires dans les paroisses Washington et des Avoyelles, est adopté, ainsi que l'acte concernant le brigadier-général.

L'acte pour autoriser le gouverneur à employer $10,000 des fonds de l'Etat à l'achat d'armes pour la milice, est adopté.

Le bill pour venir au secours de George W. Addison, de la paroisse St. Landry, est lu une 3me. fois.

M. Dupré présente un bill pour l'allocation de $92, comme frais d'honneurs pour un nègre mort en prison. Sur motion, ce bill est renvoyé au comité des réclamations.

Une résolution pour la nomination d'un comité des deux chambres, *chargé de visiter les asiles pour les orphelins* des deux sexes, est adopté.

Le sénat s'occupe d'affaires exécutives pendant quelques minutes, et s'ajourne à Lundi matin.

CANADA.—MONTREAL, 24 déc.

Une nouvelle assemblée *constitutionnelle* a eu lieu mardi *soir*, à l'hôtel Nelson, *dans la vue d'avancer* la formation du corps des 800 volontaires. Une marche nouvelle y a été adoptée. Ils ne prétendent plus s'adresser à Sir J. Calhourne, pour en obtenir la sanction. Ils se sont sans doute apperçus de la folie de ce projet, et qu'il était déraisonnable de croire que le gouverneur du Haut-Canada consentirait à prendre ainsi part dans nos affaires, *quand même il en aurait le droit*. Ils ont aussi renoncé au projet de le former sans l'aveu du pouvoir, sans doute parce qu'ils ont craint que celui-ci à la fin ne prît l'éveil. Ils en sont donc venus à la détermination de s'adresser à Lord Gosford pour obtenir son assentiment à la formation d'un pareil corps. Nous ne savons quelle sera la détermination de Lord Gosford, *mais nous ne croyons pas qu'il puisse se rendre* à leur demande. Il doit connaître leurs mobiles. Ils sont évidemment hostiles, comme ils n'ont pas craint de le manifester. Ils veulent acquérir de la force, pour pouvoir attaquer à l'improviste le parti patriote, au jour un de ces jours. Ce corps ne peut manquer d'être un nouveau sujet de division entre les deux populations de la colonie. *Si son Excellence se rend à leur demande* en incorporant leur compagnie, il peut s'attendre que tout naturellement, il aura bientôt à accorder une semblable demande aux patriotes, à qui il deviendra nécessaire de prendre quelques mesures de sûreté. Ainsi ce sera mettre en face deux ennemis armés, ce qui ne pourra se faire sans que la paix publique et *le repos des citoyens aient à en souffrir*. De plus nous ne verrions là qu'un moyen de plus de rendre les élections plus tumultueuses, qu'elles ne le sont déjà. Ainsi, dans les circonstances actuelles, nous pensons que Lord Gosford en sanctionnant la compagnie, manquerait au plus sacré de ses devoirs, celui de maintenir la paix et l'union parmi les citoyens. *(La Minerve.)*

Seize heures de souffrance sur la glace, à 24. degrés au-dessous de zéro, échelle de Farenheit.

Il n'est guère de situation plus souffrante, plus pénible et plus dangereuse que celle dont il y a à faire le récit. Il en est peu de plus digne de compassion, de plus *capable d'exciter l'émotion la sensibilité des cœurs* même les plus endurcis à l'humanité souffrante, que celle où se sont trouvés trois hommes de St. Joseph de Soulanges, pendant la nuit du 15 au 16 du courant, le mercure étant le matin à 24 degrés au-dessous de zéro, à l'échelle de Farenheit. Quoi de plus affreux et de plus pitoyable que de se trouver écarté sur la glace par *le mauvais tems! de se trouver exposé pendant seize* heures de tems à un froid si intense, au vent, à la neige, sans feu, sans nourriture, sans consolation, sans presque aucune espérance, ayant à combattre sans cesse pour se garantir de la mort! aussi les citoyens du village des Cèdres ont été émus de compassion, de pitié à l'arrivée de leurs concitoyens, pouvant à peine *parler, marcher, se soutenir!* Le récit de leurs souffrances a produit une vive sensation, a fait verser plus d'une larme.

Tout le monde se rappèle le gros mauvais tems qui s'éleva le 15 du courant, mardi après-midi. Chaque voyageur se hâtait de descendre à son poste, de rejoindre sa famille, de se mettre à l'abri près d'un bon poêle. M. Louis Monpetit et M. J. Bte. Turcot, respectables et très aisés habitans des Cèdres, accompagnés d'un jeune homme du nom de Martin Lalonde, sobre aussi et d'une bonne famille, revenaient de Montréal: après avoir relâché à la pointe Claire, ils repartirent vers les quatre heures p. m. espérant se rendre avant la soirée même aux Cèdres, avant que les chemins fussent trop gâtés. Pour cela ils prirent le plus court chemin; et à une lieue de la Pointe-Claire, ils ne firent aucune difficulté de s'engager dans la grande traverse qui conduit à l'isle Perrot, cette route se trouvant *balisée*. Ils eurent bientôt lieu de s'en repentir. Les *balises leur manquèrent: ils croyaient pouvoir les trouver* à quelques pas de là; mais en vain. Le parti le plus sûr était de retourner sur leurs pas; mais ils ne parvinrent ni à retomber sur leurs traces, ni à retrouver les balises. Le vent changea du nord-est au nord, et ils furent écartés tout-à-fait. Ils errèrent ça et là jusque vers les neuf heures du soir sans se retrouver: *las de rôder en vain, craignant de tomber dans quelques mares*, entendant craquer la glace sous leurs pas, ils prirent sans délai la résolution de camper pour le reste de la nuit et d'attendre avec patience jusqu'au lendemain pour se reconnaître, si la Divine Providence leur faisait la grâce d'y parvenir.

Ayant placé leur chevaux la croupe au vent, ils se *mirent à marcher, à se promener autour de leurs voitures*, faisant de bien tristes réflexions. Le vent, vers dix heures, se mit au sud-ouest, et souffla toute la nuit et le lendemain. Ils avaient à se défendre du froid, de la neige, de l'engourdissement, des horreurs de la mort; ils le firent longtemps avec courage, rodant, marchant, piétinant, sautant tour à tour. La fatigue, l'épuisement devait succéder à ses efforts et un penchant au sommeil presque invincible les portait à se jeter la face sur la neige pour se reposer, et aussitôt ils sommeillaient. Mr. Turcot ayant éprouvé tout ce que cette position avait de dangereux, et qu'un tel ressort pouvait les faire périr tous, résolu de ne plus se le permettre, ni à lui, ni aux autres. Prenant donc sur lui-*même, il cherchait à égayer ses compagnons, les encourageant*, les soulevant de dessus la neige, en un mot à s'encourageant mutuellement. Ils crièrent, et entendirent crier sans distinguer d'où venait la voix.—Ils n'ont aucun doute que plus d'une personne se trouva dans la même détresse et en fut la victime. La nuit leur paraissait un siècle, les heures des années, les minutes *des mois. Le jour tardait trop* à venir terminer leur martyr. Vers trois ou quatre heures, A.M. le froid devint insupportable; eux-mêmes ils perdaient tout espoir d'en réchapper, de revoir leurs familles; la mort se présentait à eux. Ils devaient périr ces hommes, sans une espèce de miracle: sans le secours de celle que de toutes les nations appelera *bienheureuse*, de celle que le sauveur donna au chrétien pour mère, dans la personne de St. Jean, sans la protection de celle qui obtint, par son intercession, un miracle aux nôces de Cana, ils ne devaient pas échapper à la mort.

Le jour vint enfin relever leur courage, ranimer leur force, faire renaître un rayon d'espérance, abréger leur martyre. Cependant il venait bien lentement ce jour. Ce ne fut que sur les 8 heures du matin qu'ils purent reconnaître leur position, à quatre arpents du *chenal*, à trois quarts de lieue de la *terre*, vis-à-vis M. Leblanc de la Pointe Claire. Les trois chevaux qui n'avaient pas remué de la nuit ne purent pas marcher sans peine. En gagnant chez M. Mallet, aubergiste, M. Monpetit se gela beaucoup le visage. Nos concitoyens *furent reçus* avec l'attention et l'accueil que méritait leur infortune, tandis que M. Guillaume Merleau, des Cèdres, soignait leurs chevaux. *Un seul resta* à l'étable de M. Mallet, il en est réchappé depuis.—Quoique le froid 23°. à midi, 18°. le soir, et la violence du vent eussent dû arrêter nos voyageurs, ils se mirent en route au bout de trois heures. On a de la peine à leur pardonner cette imprudence; le désir seul de se faire soigner dans le sein de leurs familles peut les excuser. *Incapable de marcher, obligés de se faire traîner*, ils souffrirent beaucoup du vent, du froid, et se gelèrent de nouveau. Ce ne fut que sur les 6 heures du soir qu'ils arrivèrent au village dans un état à tirer les larmes.

L'émotion des cœurs fut grande, la foule se pressait, on vint à bout de les réchauffer. M. Monpetit a peu souffert des pieds, il a le visage gelé, *il pourrait perdre le nez*. M. Turcot a les pieds beaucoup gelés, il ne *peut se porter dessus, il en sera quitte* pour une récision de quelques mois. Le jeune Lalonde a beaucoup plus souffert que les autres. Il sera confiné dans la maison pour le reste de l'hiver. Le Dr. M'Nabb craint qu'il perde le pied droit.

Avis aux voyageurs de ne pas s'exposer, de ne pas trop se fier aux balises. Avis aux sous-voyers de faire *baliser* les chemins, ou de ne les faire baliser qu'à moitié. *(La Minerve.)*

BRESIL.

MARAGNAN.—Une lettre de Maragnan du 30 novembre, annonce que la province de Para reste toujours dans l'état d'incertitude où les derniers rapports l'ont représentée, que *la nouvelle de la destruction* du brick anglais *Clio* et du massacre de son équipage entier, sauf un homme, à Salines, a été officiellement confirmée, et que la corvette anglaise *Race Horse* a fait voile de ce port le 22, pour s'assurer de l'état de choses. Le *Clio* venait de Liverpool en destination pour Para, et avait à bord 2,000 fusils, avec les accoutremens complets; *selles, pistolets, fontes, ect., pour 500 hommes* de cavalerie; 500 barils de poudre; balles, tambours, trompettes, etc.; outre 12,000 livres en espèces, vins, marchandises, etc., se montant d'après les factures, à 14,000 livres sterling. Le canot du brick qui avait été envoyé à terre pour chercher un pilote, fut retenu, le navire fut saisi par les Indiens, et tous les hommes tués à l'exception d'un *seul, qui fut contraint de diriger le* bâtiment à Vigia, où il fut coulé à fond. La perte éprouvée par les anglais est diversement estimée de un à deux cent mille livres sterling.

NEW-YORK, 6 janvier.

Pertes par suite du dernier incendie—Le comité pour l'estimation des pertes, précédemment désigné par le comité général, a fait jeudi soir à ce dernier, son rapport duquel il résulte que le nombre des bâtimens détruits était de 527, non compris ceux de "Merchant's Exchange" et de "South Dutch Church", et que le montant de l'estimation des pertes est de $17,115,692. Cette évaluation est basée sur les rapports de 276 maisons de commerce et propriétaires fonciers, qui justifient d'une perte de $1,178,709 pour la destruction de 120 bâtimens, et de $6,557,846 de marchandises. Total $7,737,846, dont $7,968,150 [illegible] assurés. La proportion des propriétaires de bâtimens qui ont fait leurs rapports au comité est beaucoup moindre que celle des propriétaires de marchandises. La perte entière des bâtimens est estimée à 4 millions de piastres; celle des marchandises à treize millions cent quinze mille six cent quatre-vingt-douze; Total, $17,115,692.

STATISTIQUE.—Le tableau ci-après, donne le chiffre de la population de *différentes villes* de l'Union. Il est tiré de la *Gazette Commerciale* de Boston.

Au moment présent, *commencement* de 1836, la population des villes qui suivent, est:

New-York,	269,873
Philadelphia,	200,000
Baltimore,	92,000
Boston,	78,603
Nouvelle-Orléans,	60,000
Charleston,	34,500

L'accroissement graduel de la ville de New-York a été:

1790	33,131	1825	161,059
1800	60,489	1830	203,000
1810	96,373	1836	279,873
1820	123,706		

OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.

Pour la séance du SENAT, voyez la 4e. page.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

LUNDI, 18 Janvier 1836.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Lewis a présenté la résolution suivante:

Résolu, &c. Qu'un comité réuni de —— membres du sénat et de trois membres de la chambre des représentans soit nommé, dont le devoir *sera d'examiner* l'état et la condition du collège de Franklin, et de faire un rapport à ce sujet pendant la session actuelle de la législature.

Laquelle a subi sa 1re. lecture et est renvoyée à demain pour être lu une 2de fois.

M. Ogden a présenté les résolutions suivantes:

Résolu par le Sénat et la Chambre, &c. Qu'il est urgent, et de la plus grande importance à la sûreté de l'Etat, qu'une force militaire soit stationnée d'une manière permanente dans les casernes des Etats-Unis, situées dans la ville de Bâton-Rouge, afin de garder l'arsenal et cette station qui sert de dépôt pour une quantité considérable d'armes et d'ammunitions.

Résolu, &c. Qu'il est *extrêmement dangereux* de laisser cette station sans la garde d'une force-armée suffisante, et que, en égard à l'importance de la station et à la quantité d'armes et de munitions qui y sont déposées, que nos sénateurs au congrès soient chargés et nos représentans invités à faire tous leurs efforts auprès du département de la guerre du gouvernement général, à *l'effet d'obtenir qu'un régiment de troupes* des Etats-Unis soit stationné d'une manière permanente dans ce fort.

Laquelle a subi sa 1re. lecture, et la chambre s'étant dispensée de ses règles, a subi une 2de. lecture.

Sur motion, ordonné que cette résolution soit adoptée.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du sénat.

Un message du sénat par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre de son concours aux résolutions suivantes:

"La résolution chargeant nos sénateurs au congrès et invitant nos représentans à faire tous leurs efforts pour *faire augmenter le salaire des officiers des Etats-Unis* employés aux bureaux des terres dans cet Etat.

"La résolution nommant un comité à l'effet d'examiner les affaires de la Banque de l'Union de la Louisiane."

MM. Hoa, Johnson & Tête sont nommés membres du comité de la part du sénat

"La résolution nommant un comité réuni à l'effet d'examiner les affaires de la compagnie de la Banque du Canal de la Nlle Orléans." Messrs Reid, Labranche et Morancy sont nommés membres de ce comité de la part du sénat.

Et la "Résolution nommant un comité réuni à l'effet d'examiner les affaires de la Banque de la Louisiane" Messrs Brownson, Lewis et Moore sont nommés membres de ce comité de la part du sénat.

Mr. Delachaise de la part du comité d'*enrôlement* a rapporté comme dûment enrolé le bill intitulé:

"Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer l'académie de Montpellier et pour accorder une appropriation à la dite académie et au collège d'Alexandrie, *approuvé le 30 mars 1833*."

Ce rapport ayant été adopté, l'orateur a signé le dit bill.

Le Greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Mr. Ogden a présenté une pétition signé par plusieurs citoyens de la paroisse d'Est Baton Rouge et a fait la motion qu'elle soit referée à un comité spécial composé de cinq membres.

Cette motion ayant prévalu.

L'orateur a nommé MM. Ogden, Patin, Haile, Bry, & Brown membres du dit comité.

Mr. Lewis de la part du comité judiciaire auquel avait été référé le rapport de Thomas Curry a présenté la *résolution* suivante:

Résolu par le Sénat, &c. Que le secrétaire d'Etat est et demeure *autorisé à prendre des arrangements avec* Thomas Curry rapporteur des décisions de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane afin d'autoriser le dit Curry à faire ré-imprimer relier et completer les copies dépareillés du premier volume des rapports de la Louisiane déposés dans les archives de l'Etat, lequel travail sera fait aux frais du dit Curry et lorsqu'il sera parfait il lui sera loisible de les échanger (volume pour volume) pour un égal nombre de copies des 2le, 3me, 4me, 5me, 6me, et 7me volumes des rapports de la Louisiane appartenant actuellement à l'Etat.

Laquelle a subi sa première lecture et a été renvoyée à demain pour être lue une 2de. fois.

M. Breaux, de la part du comité auquel avait été référée la pétition de Julien Caruthers, a fait son rapport en présentant un bill intitulé "Acte pour venir au secours de Julien Caruthers de la paroisse de Lafayette" lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de. fois.

M. Sparks a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte pour incorporer l'association maritime de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile."

M. Penn a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer les administrateurs de l'académie de Covington et pour d'autres objets, approuvé le 29 janvier 1828."

M. Davidson, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie du chemin à coulisses de Springfield et de Liberty," lequel a subi sa première lecture; et sur motion l'impression en a été ordonnée.

M. Breed, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé "Acte pour amender l'acte pour incorporer un bureau des travaux publics et pour créer un fonds d'améliorations intérieures," lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de. fois.

M. Briggs a présenté la résolution suivante.

Résolu qu'à l'avenir aucune personne ne sera admise dans la salle de la Chambre des représentans après que la chambre aura été appelée à l'ordre; Sont exceptées les personnes qui y sont admises actuellement en vertu des réglemens de la chambre, ainsi que les dames qui voudront bien nous honorer de leur présence et les messieurs qui les accompagneront, pour la commodité desquels l'espace en arrière des colonnes en face du fauteuil de l'orateur devra être préparé; et il est ordonné positivement au portier de refuser l'entrée à toutes autres personnes.

Pendant la discussion de la dite résolution, la chambre a procédé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR.

La chambre s'est occupée de la résolution nommant un comité des deux chambres à l'effet d'examiner les affaires de la Compagnie du chemin à coulisses de Clinton et de Port-Hudson.

Sur motion, ordonné qu'elle soit adoptée.

L'orateur a nommé messieurs Lawson, Barrow et Breazeale membres du dit comité.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat et de demander son concours à la dite résolution.

La chambre s'est occupée de la résolution nommant un comité réuni pour prendre en considération cette partie du message du gouverneur relative aux terres publiques et aux droits de l'Etat sur ces dites terres,

Laquelle ayant été adoptée,

L'orateur a nommé messieurs Sheldon, Penn, Lewis, Winn et Brashear membres du dit comité.

La chambre a pris de nouveau en considération le bill intitulé "Acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte pour incorporer la banque des citoyens de la Louisiane," lequel était sous considération lorsque la chambre s'est ajournée samedi.

M. Marigny ayant fait la motion de reconsidérer la section additionnelle portant le "No 9," l'appel nominal a été demandé sur cette motion, et il a paru que messieurs Armand, Augustin, Bienvenu, Debuys, Delachaise, Dixon, Ducros, Marigny, Freret, Guillet, Labatut, Lambremont, Landry, Montégut, Nerault, Ory, Patin, Penn, Sparks et A. B. Thibodeaux avaient voté dans l'affirmative—20 oui.

Et que messieurs Bickham, Brashear, Breaux, Breazeale, Breed, Briggs, Brown, Bry, Couvillon, Bernard, Dosson, Haile, Lawson, Lewis, McAlister, Ogden, Patten, Barrow, Sheldon, Sibley, H. C. Thibodeaux, Wilson et Winn avaient voté dans la négative—23 non.

En conséquence, cette motion a été rejetée.

M. Sparks a alors fait la motion de referer de nouveau ce bill à un comité special composé de six membres, deux desquels devront être pris dans chaque district congressionnel.

Sur l'adoption de ladite motion,

M. Lewis demande l'appel nominal, et il appert que M. Armand, Augustin, Bienvenu, Bernard, Davidson, Debuys, Delachaise, Dixon, Ducros, Marigny, Freret, Guillet, Labatut, Lambremont, Landry, Milligan, Montegut, Neraut, Ory, Patin, Penn, Sheldon, Sparks et A. B. Thibodeaux, ont voté dans l'affirmative—24 oui.

Et Mrs. Bickham, Brashear, Braux, Breazeale, Breed Briggs, Brown, Bry, Couvillon, Dosson, Haile, Lawson, Lewis, McAllister, Ogden, Patten, Barrow, Sibley, H. C. Thibodeaux, Wilson et Winn ont voté dans la négative.—21 non.

En conséquence, cette motion a prevalu.

M. Bickham a fait la motion que ledit comité soit nommé au scrutin.

Sur l'adoption de cette motion, M. Labatut a demandé l'appel nominal, et il a paru que Mrs. Bickham, Brashear, Breazeale, Breed, Briggs, Brown, Bry, Couvillon, Dosson, Lawson, Lewis, Ogden, Patten, Barrow, Sheldon, Sibley, H. C. Thibodeaux, Wilson et Winn, ont voté dans l'affirmative.—19 oui.

Et que Mrs. Armand, Augustin, Bienvenu, Braux, Bernard, Davidson, Debuys, Delachaise, Ducros, Marigny, Freret, Guillet, Haile, Labatut, Lambremont Landry, McAllister, Milligan, Montegut, Neraut, Ory, Patin, Penn, Sparks et A. B. Thibodeaux, ont voté dans la négatve.—26 non.

En conséquence, cette motion a été rejetée.

L'orateur a nommé Mrs. Sparks, Marigny, Patin, Davidson, Bienvenu et Neraut, membres du comité auquel ledit bill a été *refer.*

La chambre a pris en considération, section par section le bill intitulé: "Acte supplémentaire à l'acte intitulé: Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses et de la banque de l'Atchafalaya." Lequel avait été fixé à l'ordre spécial du jour pour aujourd'hui. Les diverses sections ayant été adoptées avec plusieurs sections additionnelles.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe tel qu'il a été amendé et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion de M. Sparks, ordonné que le bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au moyen du gaz et de la banque de la Nouvelle-Orléans," soit fixé à l'ordre spécial du jour pour demain.

Et que le bill intitulé "Acte pour incorporer les souscripteurs à la banque des négocians de la Nouvelle-Orléans, soit fixé à l'ordre spécial du jour pour vendredi 22 du courant.

Un message est venu du sénat, par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le sénat a donné son *concours aux amendemens faits par le comité de conférence* aux amendemens de la chambre au bill intitulé "Acte pour amender les divers actes relatifs à l'imprimeur d'Etat et pour d'autres objets."

Sur motion, la chambre s'est ajournée à demain, à 10 heures du matin.

MARDI, 19 JANVIER 1836.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé à messieurs Davenport et Breed.

Un message du sénat par Mr. Davis son secrétaire informant la chambre du concours du sénat, avec un amendement, à la résolution fixant le jour de l'élection du Trésorier de l'Etat.

La chambre s'est occupée du dit amendement qui consiste à insérer "aujourd'hui 19 Janvier" à la place des mots "Jeudi 21 du courant"

Sur motion ordonné que la chambre donne son concours au dit amendement.

Le Greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Mr Patten a présenté les résolutions suivantes:

Résolu par le Sénat, &c. Que nos Sénateurs et nos Représentants au congrès soient invités à faire tous leurs efforts pour obtenir une décision finale des réclamations de terre dans la partie nord de cet Etat connues sous le nom de "concession du Baron de Bastrop et aussi une extention des dispositions de la loi de pré-emption approuvée le 17 Juin 1834"

Résolu, &c. Que le gouverneur de cet Etat transmette immédiatement des copies de ces résolutions à nos Sénateurs et Représentans au congrès.

Les susdites résolutions ont subi leur première lecture, et sur motion, la chambre s'étant dispensée de ses règles, a procédé à leur considération.

Sur motion ordonné, qu'elles soient adoptées.

Le Greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Mr. Ogden de la part du comité sur l'Education publique auquel avait été referée la pétition de P Garrett, a demandé que le dit comité soit exempté de toute considération ultérieure de ce mémoire et qu'il soit référé au comité de réclamations.

Cette motion ayant prévalu, la dite pétition a été référée au comité de réclamations.

Mr. Augustin de la part du comité de conférence nommé à l'effet de prendre en considération les amendemens faits au bill intitulé "Acte pour amender les divers actes relatifs à l'imprimeur d'Etat et pour d'autres objets" présente le rapport suivant:

Le comité de conférence des deux Branches de la Législature, auquel avaient été référés les amendements faits par la chambre, (et rejetés par le sénat) au bill intitulé "Acte pour amender les divers actes relatifs à l'imprimeur d'Etat et pour d'autres objets" soumet respectueusement: qu'après avoir réfléchi murement sur ce sujet, votre comité a jugé à propos d'adopter deux amendements audit bill dans les sections portant les Nos. 4 et 5. Votre comité recommande l'adoption du dit bill tel qu'il a été amendé.

Le tout vous est respectueusement soumis.

(Signé) D. AUGUSTIN,
Rapporteur du comité de la part de la Chambre.
A. HOA, de la part du Sénat.

Sur motion ordonné que ledit rapport soit adopté.

M. Davidson a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé: "acte pour incorporer les souscripteurs à la banque de Franklin de la Nouvelle Orléans" et un bill intitulé "acte pour prolonger la durée du l'acte intitulé "acte pour incorporer l'académie de Montpellier et pour faire une appropriation à ladite académie et au collège d'Alexandrie, *approuvé le 30 mars 1833*".

M. Sibley conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté un bill intitulé "acte pour rappeler l'acte supplémentaire aux divers actes pour favoriser l'éducation" lequel bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de. fois.

Le même membre a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "*acte pour pourvoir à la nomination* d'un notaire et d'un encanteur dans le district du Bayou Pierre dans la paroisse des Natchitoches."

M. Sparks, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé "acte pour incorporer la société maritime de la Nouvelle Orléans et de la Mobile," lequel a subi sa première lecture et sur motion, *l'impression en a été ordonnée.*

M. Bickham a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "acte pour organiser ultérieurement les districts d'élection dans la paroisse de Washington."

M. Brown, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé "acte concernant les élections dans la paroisse d'Est Felicianas" lequel a subi sa première *lecture et a été renvoyé à demain pour* être lu une 2de. fois.

M. Davidson a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "acte pour empêcher les présidens des banques dans l'Etat de la Louisiane de spéculer sur les actions et pour d'autres objets".

Sur motion du même membre la Chambre s'étant *dispensée de ses règles*, il a *présenté* une pétition signée par plusieurs citoyens des 6me. et 7me. districts de la ville de la Nouvelle-Orléans, demandant la division de la ville.

Sur motion, ordonné que ladite pétition soit imprimée dans les deux langues anglaise et française et qu'elle soit referée à un comité spécial de sept membres.

L'orateur a nommé MM. Davidson, Freret, Dixon, Augustin, Labatut, Barrow et Lewis, membres dudit comité.

M. H. C. Thibodeaux, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté un bill intitulé "acte pour divorcer John R. Grisham d'avec Julia Finch," lequel a subi sa première lecture et *sur motion*, il a été referé à un comité spécial composé de trois membres.

L'orateur a nommé MM. H. C. Thibodeaux, M'Alister, et Patten membres dudit comité.

Sur motion de M. Davidson, ordonné qu'il y ait un recès.

La Chambre s'est reunie de nouveau.

Un message du sénat par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le sénat a donné son concours à la résolution nommant un comité réuni à l'effet d'examiner les comptes du trésorier, et que Mrs. Reid et Brownson ont été nommés membres de ce comité de la part du sénat.

Par le même message la chambre est informée que le président du sénat *a signé* le bill intitulé:

"Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour incorporer l'académie de Montpellier, et pour faire une appropriation à ladite académie et au collège d'Alexandrie, et pour d'autres objets" approuvé le 30 mars 1833.

Sur motion, la chambre s'étant dispensée de ses règles, Mr. Brashear a présenté la résolution suivante:

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans, qu'immédiatement après l'élection d'un trésorier d'Etat, l'élection d'un imprimeur d'Etat aura lieu.

Laquelle a subi sa 1re. lecture, et la chambre s'étant dispensée de ses règles, s'est occupée de ladite résolution et l'a adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Un message du sénat, informant la chambre que le sénat est prêt à procéder à l'élection du trésorier de l'Etat.

Sur motion, le greffier a été chargé d'informer le corps que la chambre est prête à le recevoir.

Le sénat s'est présenté à la chambre et y a pris place.

L'appel de l'assemblée générale ayant été faite, il a paru qu'il y avait 15 membres du sénat et 45 de la chambre présents.

Chaque membre ayant déposé son vote dans la boite au scrutin;

Sur motion, ordonné que deux vérificateurs soient nommés.

M. Bossier a été nommé de la part du sénat, et M. Armand de la part de la chambre.

Au dépouillement du scrutin, il a paru que sur 60 membres présents;

M. Gardère avait obtenu	53 votes,
Cox,	4
Blanc,	3
Total,	60 votes.

En conséquence M. Gardère a été proclamé dûment élu trésorier de l'Etat pour l'année 1836.

Sur motion de M. Penn, la chambre s'est ajournée à *demain 10 heures du matin.*

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Marengo, Larein, Havre, Perret et Gally.
Brick Raymond, Levenseller, Norf lk, G. Bedford
Brick Attakapas, Connier, Tampico, J. Crosby.
Goel. Matanzas, Malcaso, Tampico, M Frol.

ARRIVES.

Bateau de remorque Post Boy, venant des Passes.
Bateau à vapeur Feliciana, des Passes.
Navire Mississipi. Robinson, de New-York.
Brick America, Adams, de New-York.
Brick Dasseau, Matineche, de Trieste.
Brick Dunlap, Sturdevan, Alexandrie.
Goel. Phoenix, Specie Havane.
Goel. Motto, Armstrong, Pensacole.
Bat. à vap. Tropic, Hauling, Cincinatti.
Bat. à vap. Blougo Boy, Patterson.
Bat. à vap Champion, Young, Wheeling.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 23 Jan. 1836.

ACTIONS.

Il n'y a pas eu de ventes au bureau.

COTON.

1000 balles	Mississippi, prix inconnu		
800	dito	dito	dito
5	Louisiane de choix.		16½

Farine $7 à 7½ par baril—*Porc prim* 16cts.—Mess 18—à 20—Graisse 10 à 11cts.—Whisky rectifié 45cts. Maïs 75cts. le boisseau—Café 14cts.—Rio 12½.

Les amis et connaissances des familles Coquet et Pinguet sont priés d'assister au convoi et enterrement de CHARLES JONES, décédé hier à midi. L'enterrement se fera aujourd'hui à 4½ heures après-midi. Le corps est exposé chez M. Victor Villa, encoignure des rues du Maine et Tremé. 23 juin

Le navire **La Fortune**, capitaine Lebuby, du Havre, commencera à décharger aujourd'hui, vis-à-vis le poteau no. 63. Les consignataires sont priés de prendre leurs permits de venir recevoir leurs marchandises. 23 janv

ASSEMBLEE PUBLIQUE—Les propriétaires de Cabarets et les détaillans de liqueurs spiritueuses, de cette ville, qui tiennent à leur honneur personnel, sont invités à se réunir au café des *Réfugiés*, rue St. Philippe, entre les rues Condé et Levée, samedi *prochain, 23 du courant, à 7 heures précises* du soir, à l'effet de prendre en considération le singulier langage employé par l'honorable Sénateur de la Paroisse de Ste. Hélène, dans la séance du Sénat du Jeudi 14 du courant. 21 janv—3

ASAMBLEA PUBLICA—Todos los dueños de Cabaretes y detallantes de licores espirituosos, que aprecian en algo su honor, estan invitados a reunirse en el café des Refugiés, calle San Felipe, entre Condé y Levée, el Sabado, 23 del corriente, a las 7 en punto de la noche, para tomar en consideracion el estraño lenguage empleado el honorable Senador de la parroquia de Sta. Helena en la Sesion del Senado del Jueves 14 del presente. enero 21-3

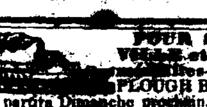

POUR ST. MARTINSVILLE et les Postes intermédiaires—Le bateau à vapeur PLOUGH BOY, capitaine Patterson, partira Dimanche prochain, 24 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adr. soit au capitaine à bord, ou à W. R. JACKSON, No. 59, rue Tchoupitoulas. 22 janv

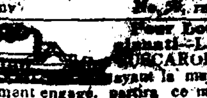

Pour Louisville et Cincinnati—Le bateau à vapeur TUSCARORA, capit. Huser, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira ce matin à 10 heures. Pour passage seulement s'adresser à bord, ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS. 23 janv

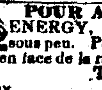

POUR APALACHICOLA—Le brick ENERGY, capitaine S. F. William, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nouvelle-Levée. 23 janv

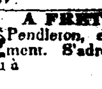

A FRETER—Le brick SYRUS, capit. Pendleton, est prêt à recevoir un chargement. S'adresser à bord, au bout de la rue Julie, ou à JOHN H. PECK, 29, rue Bienville. 23 jan

AVIS—Pour la Mobile—Le bateau à vapeur porteur la malle MAZEPPA, partira aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi. 23 janv

Chasseurs à Cheval Louisianais.

LA compagnie prendra les armes aujourd'hui, 23 du courant, à 4 heures de l'après-midi, pour assister à l'enterrement du camarade Charles Jones, et s'assemblera à la Bourse de Hewlett. Par ordre du capitaine. ED. PLAUCHARD, *maréchal-des-logis-chef.*

N. B.—Les capitaines des différentes compagnies de la Légion, sont priés d'envoyer un escouade de leur compagnie. 23 jan

UN jeune homme natif du pays, parlant l'Anglais, le Français et l'Espagnol, désirerait trouver à s'employer chez un négociant, il connait la théorie, de la tenue des livres. Une lettre adressée à J. A. N. à l'arsenal, au bureau de l'adjudant général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat. 23 janv—6

1000 Peaux de Cuir de bride, harnais et semelle, à vendre par PERKS & HALL, No. 2, Levée de devant. 23 janv

POELE—Un Poële à bruler du charbon de terre, à vendre par PERKS & HALL, No. 2, Levée de devant. 23 janv

Fruits à l'Eau-de-Vie, Liqueurs—Un assortiment à vendre par PERKS & HALL, No. 2, Levée de devant. 23 janv

Farine de bled noir en demi, quarts, et huitièmes de barils, à vendre par PERKS & HALL, No. 2, Levée de devant. 23 janv

TUILES à Crochet—21,000 Tuiles à crochets, en débarquement du navire la Fortune, venant du Havre, et à vendre par A. ST. GEORGES. 23 janv

Farine & Whiskey—100 barils de Farine, et 50 do. Whiskey rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Tropic, et à vendre par Jos. LANDIS, 14, rue Poydras. 23 janv

BRIQUES—10,000 Briques à feu de Baltimore, en débarquement du brick Everett, à vendre par W. R. JACKSON, 59, rue Tchoupitoulas. 23 janv

Harrengs de Potomac—500 barils en bon ordre, à bord du brick Dunlop, d'Alexandrie, à vendre par HARROD & QUARLES, 24, rue de la Douane. 23 janv

Sacs en Pitre, en magasin et à vendre par FROST & Co, No. 8, rue de la Douane. 23 janv

ANISETTE de Bordeaux—1000 *paniers* de la marque de Besson fils et Frères, importation directe, à vendre par W. R. JACKSON, No. 59, rue Tchoupitoulas. 23 janv

LATASTE & BRULATOUR, offrent à vendre en débarquement du navire La Fortune, du Havre: Grands flacons Pêches entières; Mirabelles de Metsen: flacons de 6, littrés et petits flacons; Tasses fraises de Metz; Groseilles de Bar; Pâtés de perdreaux, de cailles, de lièvres entières, de dindes, poulardes, perdrix, &c. 23 janv rue Royale, No. 137

LETTRES de Change sur Paris, à vendre par JULES LE BLANC & Co, No. 103, rue Royale. 23 janv

$50 DE RECOMPENSE.—Il a été perdu entre la rue St. Joseph et la ville Lafayette une **Montre d'Or**, faite par John Moncas, à Liverpool, no. 6181. La récompense promise sera payée à quiconque la déposera au bureau de l'Abeille. 23 jan—1

Draps, Casimirs &c.—6 caisses de draps bleus noirs et de fantaisie; 2 dito casimirs noirs et bleus; 3 dito dito cordés et à raies, recemment reçus et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 23 jan no. 19, rue de Chartres.

Pension Bourgeoise.—No. 76, rue Royale, près la banque de la Louisiane—Madame Patterson a l'honneur de prévenir ses nombreuses connaissances et le public qu'elle a élégamment meublé une de ces belles maisons neuves, adjointes à la banque de la Louisiane, pour y recevoir des pensionnaires.

Les personnes qui ne voudraient que la pension, *sans logement, seront reçues à des conditions favorables.* 23 jan

Marchandises Sèches.—Soiries, cotonnades, laines, toiles de fabrique étrangère et américaine, de tous les genres et du goût le plus nouveau, importées expressément pour ce marché et pour le **Mexique**. Les marchandises pour le marché mexicain ont droit au drawback. ANDREWS & BROTHERS, 23 jan no. 19, rue de Chartres.

Marchandises pour réexportation, ayant droit au drawback.—Draps, casimirs, etc., un assortiment complet de drap superfin noir, bleu, Dalhia, vert, brun, olive etc, de casimirs vert, olive, couleurs de fantaisie, d'Ermites noir, bleu, arabe, gris de fer et de fantaisie.

Peau de daim et drap croisé à double corde, un assortiment complet de peau de daim, noir, melangé et de fantaisie, drap croisé à double corde écarlate et bleu.

Merinos et Alépines, un grand assortiment d'alépines noires et bleues, merinos noir, bleu, poupre, écarlate, gris et de fantaisie.

Gingans et calicos, un assortiment complet de calicos noirs et bleus, galons noire, bleues et bruns, à vendre par C. G. ALLHUSEN, 23 jan no. 57, rue Tchoupitoulas.

COUR DE PAROISSE.—Cha. Guesnon et A. E. Courcelle contre A. T. Wood.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Jeudi 25 février prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente.

Quatre lots de terre situés au faubourg Marigny, en *cette ville, désignés par les nos.* 4, 5, 7 et 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 24 octobre 1834. Les dits lots ayant mesure américaine, savoir: lot no. 4, qui forme l'encoignure des rues Casacalvo et des Poëtes, 26 pieds de face à la premiere rue, sur 107 pieds de profondeur à la dernière.

Le lot no. 5, touchant le précédent, 26 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 107 pieds de profondeur.

Le lot no. 7, 20 pieds 7 pouces de face à la rue Casacalvo, et 107 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 6, 113 pieds 1 pouce sur la ligne qui fait face à la rue d'Enghien et 57 pieds 2 pouces et 4 lignes dans le fond.

Le lot no. 8, 31 pieds 8 pouces de face à la rue des Poëtes, 135 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 9, et 33 pieds 10 pouces de face à la rue d'Enghein, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: $1975, avec les intérêts et les frais comptant, l'acquéreur devra se charger du paiement de quatre billets comme suit: deux billets payables le 30 juin 1826, chacun de la somme de $493 75, deux autres payables le 30 décembre 1836, également de $494 75 cents chacun, la balance s'il y en a une payable comptant. (23 jan) FRED. BUISSON, shérif.

DIX PIASTRES de récompense.—Pour l'arrestation ou mettre à la geole une griffonne nommée **Marie**, âgée d'environ 35 ans, absente de chez son maitre depuis 15 jours, on l'a vu du côté de la presse à coton de M. Debuys; elle a son enfant de 11 mois, qu'elle allaite. F. LAMBERT, courtier. 23 jan—3 rue Royale.

CHAUX—3 à 400 barils Chaux de Thomastown, en débarquement du brick Monhegan, vis-à-vis le poteau No. 91, et à vendre en lots à la convenance des acquéreurs. S'adresser au capitaine à bord ou rue de la Commune No 37 à [21 janv—3] J. P. FLINT

TEMPLE DES MAGES.

Richement Décoré, No 110, rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis.

RAHAB-BEN-ABEL-MARCHAEL, le célèbre mage chaldéen et son épouse circassienne, Zillah la Sybille, étant les deux seules personnes parmi les mages initiés à qui il *ait jamais permis* de visiter un pays étranger.

LE TEMPLE SERA OUVERT TOUT LES SOIRS.

La réception flatteuse qui leur a été faite dans les Etats du Nord, ayant reçu la visite de plus de 73,000 personnes, les a engagés à venir à la Nouvelle-Orléans, où ils espèrent être encouragés par le patronage public.

L'ameublemens et les décorations sont vraiment splendides et représentent l'intérieur du Temple des Mages à Ispahan.

La représentation consiste de

LA FETE MAGIQUE,

en deux parties, *composées d'une série d'illusions* produites à l'aide de la magie naturelle et de la mécanique, et où sont reproduits tous les tours miraculeux faits par les anciens magiciens, les sorciers et les brahmines indiens, tels qu'ils ont été représentés à la cour d'Ispahan, de Sa Hauteur Mahmoud Schah, et aussi devant la Cour d'Angleterre, à la surprise et à la grande *satisfaction de leurs majestés.*

Les illusions sont vraiment étonnantes, instructives et amusantes, et de telle nature que les personnes professant les principes religieux les plus stricts ne peuvent avoir aucune objection à contempler.

Parmi les plus magnifiques est l'illusion pratiquée par les brahines de la

BOUGIE SYBILLIONNE,

cette réception des brahines n'a pu être devinée par aucun savant dans l'ancien ou le nouveau monde.

La Transformation de Zillah,

qui, devant les spectateurs, sera changée en un Oiseau ou un Quadrupède.

Voir le programme pour les détails.

Le Towdah est exclusivement réservé pour les dames et familles; on peut y retenir des places. Les Messieurs s'assoieront au balcon.

Prix d'entrée, $1, enfans avec leurs bonnes, 50 cts.; galerie, pour les gens de couleur, 75 cents. Les portes seront ouvertes à 7 heures et la représentation commencera à 7 heures et demie. 16 janv

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, de cette ville, sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la dite succession à venir regler leurs comptes, ainsi que tous ceux qui peuvent avoir quelques réclamations à les présenter immédiatement. A. G. WILSON, 21 jan—18 No. 21, rue Baronne.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 24 JANVIER 1836.

Le Barbier de Séville,

Opéra en 4 Actes.

Suivi par la première représentation de

La Toque Bleue,

Vaudeville en un Acte.

Théâtre de la rue St. Charles.

Dernier début de **Mademoiselle Phillips.**

CE SOIR on représentera à ce théâtre, la comédie intitulée:

PROVOKED HUSBAND.

Lord Towaley,	M. Barton.
Sir Francis Wronghead,	Decamp.
Squire Richard,	Latham.
John Moody,	Gray.
Lady Townley,	Mlle. Phillips.
Lady Grace,	Lane.
Miss Jenny,	De Bar.

Suivie de la célèbre ouverture intitulée

Edouardo Christina.

MADEMOISELLE MEADOWS chantera la chanson intitulée:

Follow through the Sea.

Le spectacle sera terminé par la farce intitulée:

FOUR MOWBRAYS.

The Four Mowbrays, - - Mme. Meadows.

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN.

Grand Bal Paré et masqué.

PRIX D'ENTREE. LES CAVALIERS $1.

ON ne pourra sous aucun prétexte entrer dans la Salle avec des armes, un bureau sera ouvert pour les déposer. Plusieurs commissaires sont entièrement chargés du maintien de l'ordre et de la décence pendant le cours des bals.

L'entrée étant par la grande porte, tout masque sera tenu de se faire reconnaître dans l'intérieur avant d'entrer dans la salle de bal. 21 jan

SALLE D'ORLEANS.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public que Lundi prochain, 25 Janvier 1836, il donnera à son bénéfice un

GRAND BAL PARE

PRECEDE D'UN

BAL D'ENFANTS,

qui commencera à 5 heures et finira à 9. Le grand bal aura lieu immédiatement après.

Prix d'entrée—grandes personnes, $1 00.
Enfans. 50.

Après le premier bal, les domestiques dont la surveillance ne sera point nécessaire aux enfans seront tenus d'évacuer la salle. 16 janv

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.

Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, *leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant* toute cette semaine.

Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresse.

Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North,	Messrs. Rockwell,
Stickney,	Minnich,
Rogers,	Shay,
Waters,	Wills,
Levi,	Stone,
Ricardo,	Phillips,
Long.	Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE

Mademoiselle Rosaline Stickney.

Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.

Prix d'entré.—Loges 75cts. Gallerie, 50cts.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.

Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.

Les esclaves ne seront pas admis sans une permission de leurs maitres.

On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

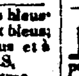

A Louer.—Une maison à étage et ses dépendances, située rue St. Claude, entre Ursulines et St. Philippe, *cette maison est bien* distribuée et peut loger une nombreuse famille. Il se trouve sur le devant de la maison un parterre.

Pour les conditions s'adresser à M. Eugène Macarty, encoignure des rues du Quartier et Dauphine. 20 jan—15

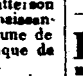

A LOUER—A partir du premier Juin prochain, la MAISON ET LES MAGASINS présentement occupés par Mr. Petitpain, située à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse. S'adresser à E. L. BERNARD, rue Conti, No. 54. 15 janv—6,3ps

Chasseurs à Cheval d'Orléans.

L'ESCADRON montera à Cheval Dimanche prochain, 24 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous. Par ordre du capitaine. Jas. P. BRYAN, adj. major. 22 janv

500 Piastres de Récompense—La récompense promise sera payée par le Président de la Compagnie de Desséchement de la Nouvelle-Orléans à quiconque *pourra* fournir des renseignemens propres à amener l'arrestation et la condamnation de celui ou ceux qui, dans la matinée du 20 de ce mois, ont mis le feu au petit hangar situé à l'extrémité de la rue d'Orléans, près le bayou St. Jean, destiné à mettre à couvert les forges, outils, &c., nécessaires à la construction des bâtimens adjacents et les machines à vapeur appartenant à la compagnie de desséchement de la Nouvelle-Orléans. 22 janv—6 C. WATSON, secrétaire.

Marchandises pour le Mexique—4 caisses listons; 12 do rebecillhes; 3 do galons, triple chaine; 2 do nocadillos; 6 do rubans de satin, à vendre par JULES LE BLANC & CO, 103, *rue Royale.* 22 janv

VINS—Vin vieux de Xérès en demi pipes et feuillettes; 100 paniers champagne; 40 do. chablis; 50 caisses chambertin; 50 do romanée; 200 do vin de Ste. Marguerite, à vendre par J. LE BLANC & Co, 103, rue Royale. 22 janv

AVIS—*On demande des renseignemens sur Mr.* Mariano Escobar qui est venu à la Nouvelle Orléans à bord du navire Salem, capitaine Destébecho, parti du Havre le 30 octobre 1833.

Si Mr. Escobar est encore vivant et qu'il apperçoive cet avis, en l'adressant aux soussignés, il recevra une communication intéressante pour lui.

Les personnes qui auraient connu Mr. Escobar et qui pourraient donner quelques renseignemens sur ce qu'il est devenu, rendront un service aux soussignés en le leur faisant savoir. HYDE & GLEISES, 22 janv—6 22, rue de Chartres.

ON DEMANDE à acheter une bonne négresse, cuisinière et blanchisseuse. Si on ne peut la garantir et la donner à l'essai, il est inutile de l'offrir S'adresser à F. GILET & CO. 22 jan—3 Rue de Chartres, No. 57.

AVIS—Les deux billets suivans ont été perdus ou volés: Le 1er. de $1445,46, du 24 Octobre 1835, à 18 mois, paraphé Ne Varietur, par L. T. Caire, notaire, tiré par Jph. Sauvinet, à l'ordre de P. J. Fleitas, et endossé par J. B. Laporte; les signatures de Jph. Sauvinet et J. B. Laporte ont été bâtonnées, ce billet ayant été escompté par le tireur.

Le 2me. $3000, du 15 Janvier 1834, à 2 ans, paraphé Ne Varietur par Octave de Armas, notaire, tiré par Jph. Sauvinet, à l'ordre de J. B. Laporte, et endossé par M. S. Cucullu; les signatures de Jph. Sauvinet et J. B. Laporte ont été bâtonnées. Ce billet est échu et payé. 22 janv—3 J. B. LAPORTE.

Graisse.—687 barillets de lard, en débarquement du steamboat Mississippi, à vendre par TOURNE & BECKWITH, 22 janv 28 et 29 Nouvelle-Levée.

Whiskey, Farine, &c.—126 barils Whiskey rectifié, 100 barils Farine superfine, en débarquement du steamboat Daniel Webster, à vendre par ORAIN & MIGNON, 22 janv 7 Nouvelle-Levée.

Bœuf & Farine de maïs—10 barils farine de maïs; 12 barils bœuf mess et prime, à vendre en débarquement du bateau à vapeur Daniel Webster, par ORAIN & MIGNON, 22 janv 7, Nouvelle Levée.

Pieds de Cochon—25 barils pieds de cochon; 44 barillets do, à vendre en débarquement du bateau à vapeur Daniel Webster, par ORAIN & MIGNON, 22 janv 7, Nouvelle Levée.

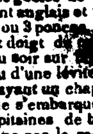

10 piastres de Récompense—Partie marronne de chez la soussignée, la négresse **MARIA**, âgée d'environ 15 ans, ayant les épaules un peu avancées. Elle a la figure remplie de tâches de petite vérole, une cicatrice sur le nez; les gencives très rouges et de fort belles dents. La récompense promise sera payée à quiconque la logera dans la geole de la ville ou la ramènera chez sa maitresse, rue Colysée, faubourg Lacourse. 22 janv—20 Ve. BENJAMIN DEAL.

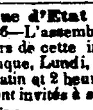

10 piastres de Récompense—Seront payées à quiconque *arrêtera ou logera* dans une des geoles de cet Etat, le mulâtre BEN, parlant anglais et français, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, ayant une cicatrice sur un pied et le petit doigt des pieds, très relevé. Il a été vu hier au soir sur la levée, près des bateaux à vapeur, vêtu d'une lévite de drap puce, d'un pantalon blanc et ayant un *chapeau noir*. Il est à *croire* qu'il tâchera de s'embarquer à bord de quelque bateau.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. 22 janv—3 HONORE LAGROUE.

Banque d'Etat de la Louisiane—20 Janvier 1836.—L'assemblée annuelle pour l'élection des Directeurs de cette institution aura lieu dans le local de la Banque, Lundi, 8 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. Les actionnaires sont invités à s'y rendre. 21 janv— RD. RELF, caissier.

AVIS—Les personnes qui ont besoin de remblais peuvent s'en procurer gratis, en s'adressant à l'hôtel, No. 151, *rue de Chartres*, soit à l'entrepreneur Mr. Twogood, ou au bureau de la compagnie des Améliorations.

Les tombereaux pourront charger sur le passage ouvert en dernier lieu, derrière les constructions de la Nouvelle-Bourse et donnant sur la rue *Toulouse*. 20 janv

HARRENGS—150 barils harrengs No. 1, récemment reçus et à vendre par Jno. A. PECK, 14 janv 29, rue Bienville.

AVIS—Le soussigné devant partir pour France vers le 10 du mois prochain, *prie les personnes* qui lui doivent de vouloir bien régler leur compte d'ici à cette époque. Il prie également celles à qui il peut devoir de se présenter à lui afin d'être payées.

Il se chargera avec zèle des commandes qu'on pourrait lui donner pour France. 21 janv—8 J. SOULET.

Ventes à l'Encan.

PAR THOMAS C. CASH & Co.

50 caisses Parasols.

AUJOURD'HUI, 23 du courant, à 11 heures du matin, au no. 44, rue du Camp, pour clôre une consignation, 50 caisses Parasols de soie et de gingham. 23 janv

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu Samedi, à 10 heures, à l'Arcade de Banks:

Habillemens tout faits.

25 caisses habillemens tout faits, d'un excellent travail et des meilleurs matériaux.

Piano-Fortes.—4 piano fortes neufs, seront aussi vendus à 11 heures. 23 jan

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Jeudi 28 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Mary, négresse américaine, âgée de 19 ans, depuis 8 *ans dans le pays, bonne blanchisseuse, un peu repasseuse et un peu cuisinière, bon domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.*

Conditions: moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 jan

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu aujourd'hui, 23 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, 1 caisse perkale 6-4; aussi, coton blanc et écru, à draps et à chemises. 23 jan

PAR M BARNETT. SR

IL sera vendu, Samedi 23 du courant à midi sans réserve, à la bourse Hewlett:

131 Lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, faisant face au nouveau canal et à l'avenue du canal, conformément au plan exposé à la bourse.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque. Les actes de vente pardevant Mr F. Grima, aux frais des acquéreurs. 22 janv-2

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, samedi le 23 du courant, à 11 heures A.M. sur la levée, vis-à-vis la rue de l'Hôpital, par l'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,

La grande voile, une misaine et un foc, appartenant à la goëlette Jew, capt. Taylor, venant de New-York. Condition, comptant. 22 janv.

PAR Jos. LECARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 23 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clôre un compte, 20 barils Eau-de-vie; 20 do. Genièvre. 22 janv

PAR J. B BLACHE.

IL sera vendu mardi, le 2 de Février prochain, à 4 heures de l'après midi, dans la rue de l'Esplanade, No. 172, entre Dauphine et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 Janvier 1836, une quantité de meubles et ustensiles de cuisine, abandonné par J. W. Walton à ses créanciers. 22 janv

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 23 du courant, à l'encoignure des rues Dumaine et St. Claude, à 3 heures de l'après-midi, une quantité de meubles et ustensiles de cuisines. Aussi, deux cuves, l'une des deux neuve, contenant 1800 gallons; l'autre 800 gallons un peu..., faïence, quantité d'autres articles, et de livres français et anglais. 22 janv

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 23 janvier, à midi précis, à l'Arcade de Banks,

Le bateau à vapeur **Allegheny**, avec ses agrès et apparaux, tel qu'il se trouve maintenant à la Levée. Ce bateau est en bon état pour marcher et convient bien au commerce du Lac ou du Bayou, ne tirant que très peu d'eau. 21 janv—5

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 23 janvier, à midi précis, à la *Bourse de Hewlett,*

Marie, mulâtresse foncée, âgée d'environ 25 ans, depuis dix années dans le pays, parle français et anglais, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, parfaitement garantie.

Conditions: 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de veute sera passé pardevant C. Pollock, aux frais des acquéreurs. 21 janv—3

PAR P. A. GUILLOTTE.

LUNDI, 25 Janvier 1836, à 10 heures du matin, à l'écurie de Mr. Darnielle, au coin de la rue du Cirque et Commune, il sera vendu. **18 Chevaux** de différentes qualités; plusieurs Voitures et Cabriolets.

Conditons: Pour toutes sommes au-dessous de $100 comptant; au-dessus à 60 jours, en billets endossés à satisfaction. Aussi, plusieurs harnais, selles et brides. 21 janv—4

PAR P. L. B. DUPLESSIS.

LUNDI, 25 Janvier 1836, j'exposerai en vente publique, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à dix heures du matin, rue Jefferson, no. 6, les meubles meublants et autres effets appartenant à la succession de feu Antoine Général, décédé, consistant en billard, buvette, bois de lit, matelats, &c.

Conditions, à la vente—comptant. 15 janv—9

Jno. W. Swain vs. James G. Bell.

Dans la Cour de District—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi, 25 février 1836, à une heure de relevée.

Un certain Lot de Terre situé rue Carondelet, entre les rues Julie et St. Joseph, mesurant trente deux pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur 155 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété du dit Swain, et 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre côté; à cette profondeur la ligne fermée et se prolonge jusqu'à une allée de 25 pieds. Sur laquelle le dit terrain mesure seize pieds 4 pouces et 2 lignes, ainsi qu'il appert en se référant à un plan déposé dans l'étude de Wm. Boswell, notaire public, devant qui l'acte de vente par Swain à Bell a été passé le ... décembre 1834, ensemble tout les édifices et améliorations qui s'y trouvent. Conditions: comptant. 22 janv F. BUISSON, shérif.

TIRAILLEURS, attention!!! La Compagnie s'assemblera ce soir, 22 du courant, chez Mrs. Vallet & Pigeon, rue St. Louis, No. 24. Par ordre, A. GRIVOT, Capitaine.

Jaeger—Achtung.

DIE Mitglieder besagter Compagnie sind aufgefordert sich Sonntag morgen, den 24 dieses um 8 uhr, in dem Hause des Capitains, in voller Uniform einzufinden. Auf Befehl des Capitains. jan 21 RUCH, Feldwaibel.

CHIEN égaré ou volé.—Du no. 97, rue St. Charles, Samedi soir, un petit chien terrier noir, gras et bien fait. Il répond au nom de **Jack.**

AUSSI—Il y a environ un mois, un gros chien noir de Terre Neuve, nommé **Tiger**, il a quelques poils blancs à la poitrine. Dix piastres de récompense seront payés à quiconque ramènera un de ces chiens, ou vingt piastres pour les deux. 19 jan—6

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d'après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour des repas et sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour des repas privés de société, le tout très indépendant. Ils osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soirées, de desserts, banquets etc, tout ce qu'on pourrait désirer en ville.

Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis. 5 jan—30,3ps.

SUCCESSION de MACARTY p. de c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu Jean alias Jason alias Jean Baptiste Bonand Macarty h. de c. l., qu'ils devront présenter leurs réclamations avec les pièces à l'appui, dans les dix jours qui suivent cette publication, au soussigné exécuteur testamentaire du dit défunt, rue Orangers en face de la Savonnerie. (21 jan—5) CHARLES POREE.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage liberal qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.

S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—30

Graines de coton du petit Gulf.

300 Sacs de Graines de coton du petit Gulf, à vendre par PEYROUX, ARCUEIL & Co, 16 janv—3 No. 13, rue Toulouse.

FARINE—200 barils, récemment reçu et à vendre par TOURNE & BECKWITH, 23 janv Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

A VENDRE.

Terre de Valeur sur la Rivière Rouge.

LE soussigné offre à vendre une Habitation de valeur, dans un parfait état de culture ainsi que son atelier de nègres, ustensils aratoires &c. L'habitation est située sur le Bayou Rapides, à environ 18 miles au-dessus de la ville d'Alexandrie, et contient environ 850 arpents, dont 250 sont maintenant cultivés et environ 300 prêts à l'être; l'habitation contient environ 650 arpents de terre à coton de première qualité, et le reste de bois de première qualité. Les améliorations consistent en une excellente maison de maître, un excellent moulin à coton, et deux camps pour les nègres; l'un dans la pinière et l'autre sur le bayou. Cette habitation réunit sans contredit autant d'avantages qu'aucune autre dans la paroisse des Rapides et sera vendue à des termes raisonnables. Les personnes qui désireraient acheter pourront s'adresser à MM. Tyner & Woodruff, Nouvelle-Orléans, J. G. Byrne, Alexandrie, ou au soussigné, sur les lieux. 11 janv—6 SMITH W. GORDON.

Toile d'Irlande—En pièces entières et demi pièces de la belle qualité, et arrangées d'une manière supérieure, en magasin et à vendre par Hugo C. GILDEMEISTER. 11 janv 45, rue Bienville.

Fromage—60 caisses Tête de Maure, Fromage Hollandais, très frais, en magasin et à vendre par Hugo C. GILDEMEISTER. 11 janv 45, rue Bienville.

Miroirs, &c—8 caisses miroirs de toilette; 2 do ses nécessaires de voyage; brosses à cheveux, &c.; 2 caisses de crayon de plomb; bijoux allemands en magasin et à vendre par Hugo C. GILDEMEISTER, 11 janv 45, rue Bienville.

DOUBLONS Espagnols, Mexicains et Colombiens, à vendre par T. NICOLET & Co, 18 janv rue Bienville, No. 8.